

NUISEMENT SUR COOLE



**A
U
T
O
M
N
E

2
0
1
7**

**N°
104**

**LE PETIT
NUISEMENTAIS**



Le mot du maire

Le froid a pris sa place et les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas. Une année s'achève avec son lot de joies et de tristesses mais aussi d'incertitudes.

Au rythme des élections, de nouvelles lois ou décisions politiques sont censées améliorer notre vie de tous les jours et la situation économique du pays. Nous en attendons tous les effets et espérons en une qualité de vie meilleure.

Les directives de la loi NOTRe nous éloignent de plus en plus de la gestion de proximité, de nombreuses compétences nous échappent. Des charges nouvelles nous incombent, nos moyens sont réduits chaque année. Nous ne maîtrisons presque plus rien mais sommes responsables de tout, dans une société en pleine évolution où l'exigence est proche de l'intolérance, la critique courante. Au contraire de nous affaiblir, ces obstacles renforcent notre volonté de persévérer dans notre engagement au service de tous.

Optimiste et rigoureux par sa gestion, le Conseil Municipal prend des décisions adaptées pour répondre aux besoins des Nuisementaises et Nuisementais, à l'amélioration de la sécurité dans le village et à la conception d'équipements. Chaque sujet est présenté, discuté et la décision collégiale appliquée.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 6 janvier 2018 à 18 h au Centre Culturel pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Par votre présence vous montrerez votre attachement à la vie locale et au lieu où vous avez choisi de résider. Nous restons à votre écoute pour vous aider à dynamiser les activités dans le village et utiliser au mieux les infrastructures disponibles.

Par avance meilleurs vœux à toutes et tous, que l'année nouvelle porte l'aboutissement de vos projets et vous comble de joie et santé.

Votre Maire
Pascal VANSANTBERGHE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 3 avril 2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. le Maire donne la parole à l'aîné du Conseil Municipal et quitte la séance.

M. Daniel PONSIGNON prend la parole et explique le compte administratif de l'année 2016, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et le reste à réaliser.

Section de fonctionnement

Dépenses	173 846,52 €
Recettes	<u>230 815,01 €</u>
Solde de l'exercice	+ 56 968,49 €
Résultat antérieur	<u>+ 141 059,16 €</u>
Résultat à affecter	198 027,65 €

Section d'Investissement

Dépenses	236 986,61 €
Recettes.....	<u>160 798,09 €</u>
Solde de l'exercice	- 76 188,52 €
Résultat antérieur.....	<u>- 2 856,79 €</u>
Solde d'exécution	- 79 045,31 €

Restes à réaliser en fonctionnement ..	0,00 €
Restes à réaliser en investissement	0,00 €

Résultats cumulés 2016..... 118 982,34 €

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.
M. le Maire rejoint la séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Mme Bernadette MAURICE prend la parole et explique toutes les lignes (et le libellé) dans les différents chapitres du budget de fonctionnement et d'investissement. Il en ressort un budget équilibré.

Vote : le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTES

Le budget étant équilibré, M. le maire propose, après avis de la commission finances, de ne pas augmenter les taxes d'impositions directes.

Vote : approuvé à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2017. (Mme Béatrice DESVOY-JOPPE s'est abstenue) :

TITULAIRES	MONTANT
ACPEI	80,00 €
ADMR	490,00 €
Familles Rurales des 5 villages	440,00 €
Récréaire.Cooole	80,00 €
Les Amis de nos Eglises	80,00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Cooole	80,00 €
ARPA	85,00 €
MARPA	103,50 €
TOTAL	1 438,50 €

CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2223-1,
- Considérant que le cimetière actuel ne peut suffire aux besoins de la commune, que son agrandissement n'est pas envisageable, et que la création d'un nouveau cimetière est indispensable,

DECIDE la création sur le terrain situé au lieudit "La Dessaule" sur la parcelle YH n° 2, d'un nouveau cimetière communal.

Vote : 8 voix pour et une abstention.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION ET DEPARTEMENT

La commune souhaite bénéficier d'une subvention au titre du Plan Régional 2017 pour des travaux de voirie en matière d'amélioration du cadre de vie.

Pour 2017, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux de rénovation d'éclairage public dans le cadre d'économies d'énergie pour un montant de 10 945,00 € HT soit de 13 134,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention pour financer ces travaux en 2017.

Vote : 9 voix pour.

POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

La CCMC est compétente en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de réalisations d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, d'habitat, de voirie.

Dans un délai de 6 mois suivant la date du transfert de compétence, les maires des communes membres peuvent s'opposer, dans chacun des domaines cités ci-dessus au transfert de droit des pouvoirs de police ; A cette fin, ils notifient leur opposition pour certains domaines au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

A cet effet, les pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat, de circulation et de stationnement et d'autorisation de stationnement sur la voie publique ne seront pas transférés à M. JACQUET Michel, Président de la CCMC et conservés par M. Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

Les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, seront transférés à M. Michel JACQUET.

Réunion du 15 mai 2017

Cimetière

M. PONSIGNON, M. MILLON, M. CHAMPONNOIS et Mme MAURICE ont rencontré M. Thierry THIEBAULX de BACONNES, maître d'œuvre, expérimenté dans les aménagements extérieurs du Casino du Der et d'autres références auprès de nombreuses communes. Les élus lui ont présenté le projet de futur cimetière en insistant sur l'accessibilité aux voitures, et l'évacuation des eaux de pluies. Il lui a été demandé d'étudier le projet, de vérifier la faisabilité (sondage, planéité du terrain ...) ainsi que le coût de son expertise.

L'alimentation en eau du cimetière peut se faire de deux manières : soit par le forage d'un puits, soit par l'alimentation en eau potable, mais cette dernière relève des compétences de la communauté de commune.

Des devis seront faits afin d'évaluer les coûts.

Plan communal de sauvegarde

Une copie sera envoyée à chaque membre du Conseil afin de l'étudier et de le valider lors du prochain Conseil Municipal.

Suite à l'intervention des pompiers sur la commune, il a été remarqué qu'il manquait quelques panneaux de signalisation, afin de sécuriser les lieux. Il est décidé d'acheter 4 panneaux de signalisation (2 "déviation" et 2 "route barrée"), ceux-ci pourront servir si la commune devait appliquer le PCS.

Toujours pour la sécurisation de la traversée du village, la DDT fournira des panneaux afin de réaliser l'écluse provisoire devant le n° 22 Grande rue. Celle-ci sera réalisée cet été.

Réunion du 19 juin 2017

FREDON – Charte d'entretien des espaces publics

La charte d'entretien des espaces publics, développée par la FREDON Champagne-Ardenne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), dans le but d'inciter les collectivités à réduire progressivement et durablement leurs consommations de produits phytosanitaires,

a été présentée à l'assemblée lors d'une réunion le 10 mai 2017.

Il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celle utilisée pour la production d'eau potable).

La commune de Nuisement-sur-Coole souhaite aller plus loin que le simple respect des lois Labbé et Transition Energétique en n'ayant plus recours à des produits chimiques pour l'entretien de ses espaces publics. C'est pourquoi, M. le Maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte ce qui équivaut à ne plus traiter chimiquement. Dans le cadre de la charte, un plan de gestion des espaces publics doit être réalisé. M. le Maire propose de faire réaliser ce plan de gestion par FREDON.

M. le Maire poursuit en précisant que le coût de mise en place de cette étude est estimé à 5 940,00 € HT ; soit 7 128,00 € TTC. Ce coût sera divisé en 3 communes : Ecury-sur-Coole, Mairy-sur-Marne et Nuisement-sur-Coole sous réserve d'une orientation et d'une délibération identique.

M. le Maire termine en proposant le plan de financement correspondant :

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) 60 % du montant HT de l'étude	3 564,00 €
Subvention de la Région Grand-Est 20 % du montant HT de l'étude	1 188,00 €
Participation communale sous forme d'autofinancement ou d'emprunt (Coût restant à diviser pour les trois communes : 2 376,00 € TTC)	792,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré :

- DECIDE d'adhérer au niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics.
- DIT que le coût de cette étude est évalué à 5.940,00 € HT.
- ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-avant.

- S'ENGAGE à inscrire les sommes correspondantes en dépenses et en recettes au budget général de la commune de Nuisement-sur-Coole.
- SOLLICITE la subvention escomptée auprès de l'AESN et de la Région Grand-Est sur la base du devis de l'étude retenue non signé par M. le Maire.

Un devis a été réalisé pour un désherbeur thermique : le montant s'élève à 2 290,00 € HT et un autre sera réalisé pour une débrousailluse adaptée sur le tracteur-tondeuse.

SEGILOG

Dans le but d'une dématérialisation totale dès le 1^{er} janvier 2018 des différents actes réalisés par la commune, (CHORUS pour les factures, ACTES pour la transmission au service du contrôle de légalité, et la sécurisation des échanges), une proposition d'avenant au contrat initial des logiciels SEGILOG a été réalisée :

- Pour CHORUS : 240,00 € TTC
- Pour ACTES (Echanges sécurisés) : 454,96 € TTC + certificat électronique annuel de 450 € TTC.

L'avenant au contrat est accepté à l'unanimité.

CIMETIERE

- Des sondages afin de déterminer la nature du sous-sol ont été faits sur le terrain du futur cimetière.
- Une lettre sera adressée à M. le Préfet pour solliciter son avis sur la prise en compte de la procédure archéologique préventive.
- Une demande sera également faite au Conseil Départemental pour modifier la signalisation horizontale devant le futur cimetière.
- Un devis sera réalisé par la société Véolia pour le raccordement en eau.

Réunion du 10 juillet 2017

CIMETIERE / Choix d'un assistant à maître d'ouvrage

Suite aux différents devis étudiés réalisés pour assurer la mission d'assistant à maître d'ouvrage pour la construction du nouveau cimetière, et après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise AB Plans pour un montant de 6 500,00 € HT, celui-ci étant le moins disant.

SECURITE ROUTIERE

Suite au constat de vitesse trop élevée dans la Grande rue, M. MEZINO de la Direction des routes départementales propose l'installation d'une écluse au niveau de l'intersection de la Rue de l'Eglise.

La pose de cette écluse sera faite après la moisson.

QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public / Subvention : La demande de subvention déposée auprès du Département a été refusée.
- Fleurissement : Des bons d'achat seront offerts aux habitants candidats aux maisons fleuries qui ont été candidats en 2017.

- Recensement 2018 : Le coordonnateur communal pour le recensement 2018 sera M. PONSIGNON.
- Rythmes scolaires : Le retour à la semaine de 4 jours se fera dès la rentrée de septembre. Une garderie le mercredi matin sera assurée de 7 h 30 à 12 h.

Réunion du 16 octobre 2017

CIMETIERE : Présentation et mises au point du projet

- M. THIEBAUX, assistant à maîtrise d'ouvrage, présente le rapport de la commission d'appel d'offres (CAO) lors de l'ouverture des plis le jeudi 12 octobre.

Lot 1 (VRD Gros-œuvre) : 3 offres

La CAO propose d'attribuer le lot 1 à la société GTC pour un montant de base HT des travaux de 141.963,60 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la proposition de la CAO concernant le lot 1.

Lot 2 (Charpente-couverture-bardage) :

4 entreprises seront rencontrées pour des précisions.

Lot 4 (Menuiserie bois-PVC-Aluminium) :

Une rencontre sera organisée avec les sociétés APB et Moretti.

Lot 5 (Plomberie) :

Aucune offre.

Lot 6 (Electricité) : Une rencontre sera organisée avec l'entreprise PIERRE.

- Création d'un branchement AEP (alimentation en eau potable) : Le devis de Véolia s'élève à 16 688,14 € TTC.
- Suite à la réunion publique de présentation du projet du cimetière et du verger participatif qui s'est déroulée le jeudi 5 octobre, M. le Maire fait lecture du courrier de Mme Aurélie GOBRON qui félicite les acteurs du projet et qui fait part de ses suggestions et propositions.

ACTE MODIFICATIF D'UN BAIL COMMUNAL

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer l'acte modificatif pour le bail des terres communales entre la commune et M. Cyril DIOT et plus précisément pour la parcelle "La Dessault" YH n° 2.

Cette parcelle doit être retirée de ce bail pour permettre l'implantation du nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'autoriser la modification du bail entre M. Cyril DIOT et la commune de Nuisement-sur-Coole

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

M. Bernard MAURICE sera l'agent recenseur de la commune pour l'année 2018.

TARIF DE LOCATION DU CENTRE CULTUREL

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la location du Centre Culturel en demi-journée semaine :

Vallée de la Coole

Location :	75,00 €
Chauffage :	25,00 €
Caution :	Montant de la location

Extérieurs

Location :	100,00 €
Chauffage :	25,00 €
Caution :	Montant de la location

(Chauffage : du 15 octobre au 15 avril et suivant la demande en dehors de ces périodes).

ECOLE DE LA VALLEE DE LA COOLE

Réforme des rythmes scolaires

Voté en Conseil d'école et validé par le rectorat, le retour à la semaine de 4 jours est effectif depuis la rentrée de septembre. Une garderie a été ouverte le mercredi matin afin de permettre aux parents, qui n'avaient d'autre solution, de pouvoir y déposer leurs enfants. Cette solution n'était viable que si au moins 12 enfants fréquentaient assidûment la garderie. Ce chiffre n'a jamais été atteint. En effet la présence oscillait entre 2 et 4 jeunes. Aussi, pour permettre aux parents de continuer à bénéficier de ce service, le regroupement avec l'école de Mairy a été décidé pour la rentrée après les vacances de Toussaint. L'accueil de Mairy enregistrait régulièrement plus de 13 enfants. Cette solution semble répondre aux attentes puisque le nombre d'enfants de notre école fréquentant la garderie de Mairy est également de 2 à 4.

Direction de l'école

C'est avec surprise que nous avons appris la mutation durant l'été de Mme Masciazek, directrice de l'élémentaire. Nous lui souhaitons bonne installation dans les Alpes Maritimes. La direction de l'école a été confiée par intérim à Mme Pelletier, directrice de la maternelle, par l'éducation nationale.

Chorale

Mme Masciazek et Mme Quietri ont, tout au long de l'année scolaire passée, formé les enfants de leur classe au chant choral. En fin d'année, les élèves ont pu se produire devant leurs parents et famille dans le Centre Culturel de notre commune.

Près de cent personnes ont pu apprécier la qualité des interprétations et féliciter les enseignantes pour leur implication.



GYMNASE de Nuisement sur Coole



Après bien des problèmes liés à des erreurs de conception et des erreurs techniques, le gymnase est à disposition des associations et habitants de notre intercommunalité.

A ce jour, le badminton, l'aéromodélisme, le futsal et les activités scolaires sont pratiqués chaque semaine.

Des créneaux restent libres pour développer d'autres activités. Ce gymnase est équipé pour la pratique du handball, du basket, du tennis, du volley, du badminton, du tennis de table et permet toutes les activités sportives.

Avis aux amateurs qui peuvent obtenir tout renseignement auprès de M. le Maire au 06.37.15.67.37

ETAT CIVIL



Naissance

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)

Bienvenue dans notre village à **Mathis** né le **10 octobre 2017**, fils de M. Sébastien GERODEL et de Mme Mathilde GEY, demeurant 11 rue Maria Galland, petit-fils de M. et Mme Patrick GERODEL (17 Grande rue).

Le Petit Nuisementais adresse toutes ses félicitations aux heureux parents

Baptêmes républicains

Cet été 2017 trois parrainages civils ont été célébrés :

- Le 25 juin, pour **Léa** fille de M. Florian MALTRAIT et de Mme Sandra CHAMPONNOIS, demeurant 13 rue Maria Galland.
- Le 12 août, pour **Jules** et **Esteban** fils de M. Jean-Jacques ALVAREZ ORDAS et de Mme Marion PERIER, demeurant 39 Grande rue.



Mariage

Ce 12 août, la famille de

M. Jean-Jacques ALVAREZ ORDAS
et de **Mme Marion PERIER**,

venue pour célébrer les baptêmes républicains de Jules et Esteban, a eu la belle et grande surprise, de découvrir qu'elle était également convier au mariage de leurs parents.

Moment plein d'émotion et bien sûr complicité assurée de M. le Maire !!!

Le Petit Nuisementais adresse tous ses vœux de bonheur aux heureux époux.



Nécrologie

M. **Marc PICARD** avait fêté ses 75 ans en mars dernier.

Enfant du village, petit frère de Colette CHOBRIAT, il y passe toute sa jeunesse entre l'école communale et la ferme familiale.

Dès ses 18 ans, il entame une carrière de chauffeur routier, puis comme tous les jeunes de cette génération, il est appelé à servir sous les drapeaux en Algérie. Il en reviendra marqué à jamais.

A son retour, il reprend la route, fonde une famille. De cette union naît Benoît, son fils.

A la retraite de son père, Henri PICARD, il reprend l'exploitation agricole.

Il œuvre également pour le village : pompier bénévole, la moto-pompe n'avait pas de secret pour lui.

Après un certain temps ou un temps certain comme il disait si bien, la famille s'agrandit avec l'arrivée de Jocelyne et de Philippe.

Au bout de toutes ces années de labeur, rythmées par les moissons, il prend sa retraite.

Il ne put en profiter pleinement, les problèmes de santé s'accumulèrent au fur et à mesure du temps. Fidèle à son caractère déterminé, n'abandonnant jamais face aux épreuves, il s'est longtemps battu... jusqu'à ce 22 août, où il s'est endormi entouré des siens.

Le Petit Nuisementais présente ses sincères condoléances à Jocelyne son épouse, à ses enfants et petits-enfants et à toute sa famille.

Une pensée également pour la famille de
Mme Roseline CASAL
et celle de **M. Jean-Claude REMY**.

URBANISME

Permis de construire déposés en mairie

PC n° 051 409 17 R001
Hangar
14 bis rue des Vignes (à modifier)

PC n° 051 409 17 R002
Panneaux photovoltaïques
3 avenue de la Gare (Refusé)

PC n° 051 409 17 R003
Panneaux photovoltaïques
3 avenue de la Gare (Refusé)

PC n° 051 409 17 R004
Construction maison d'habitation
1 rue Haute

PC n°051 409 17 R005
Panneaux photovoltaïques
3 avenue de la Gare

**Il est rappelé que lorsqu'une société
se substitue à un particulier,
la signature d'un architecte est obligatoire.**



Déclarations préalables déposées en mairie

DP n°051 409 17 R0001
Installation panneaux photogénérateurs
33 Grande rue

DP n°051 409 17 R0002
Clôture

2 ruelle des Hérodos

DP n°051 409 17 R0003
Suppression porte d'entrée
2 ruelle des Hérodos

DP n°051 409 17 R0004
Clôture

1 rue du Moulin

DP n°051 409 17 R0005
Muret

11 rue des Vignes

DP n°051 409 17 R0006
Pergola

3 impasse des Auches Chevines

DP n°051 409 17 R0007
Division parcellaire
Grande rue

DP n°051 409 17 R0008
Division parcellaire
Les Auches

DP n°051 409 17 R0009
Fenêtre de toit+ Rehausse de plafond
1 allée du Château

DP n°051 409 17 R0010
Clôture + Portail
1 rue du Reu

DP n°051 409 17 R0011
Piscine
5 Petite ruelle

DP n°051 409 17 R0012
Véranda
11 rue des Vignes

DP n°051 409 17 R0013
Changement menuiseries extérieures
1 allée du Château

LE BIEN-VIVRE DANS NOTRE VILLAGE

Propreté des espaces publics et voiries

Emploi des produits phytosanitaires

Depuis le 1^{er} janvier, l'entretien des espaces publics est passé par d'autres moyens que les produits phytosanitaires. Cette disposition de l'article 68 de la loi de transition énergétique s'impose à notre commune. Elle s'applique aux espaces verts, aux promenades, aux bois et à la voirie. C'est pourquoi vous avez dû constater que les herbes folles apparaissent plus qu'à l'accoutumée.



Les traitements étant interdits, l'éradication se fait soit manuellement, soit par choc thermique. Cela prend énormément de temps et d'énergie. Nous avons fait le choix de concentrer ces efforts sur le centre du village et le cimetière.

Nos moyens humains et techniques ne permettent pas d'avoir, à ce jour, plus d'ambition.

Nous menons parallèlement, avec les communes de Mairy-sur-Marne et d'Ecury-sur-Coole, une démarche pour établir un diagnostic de l'état de nos besoins, étape indispensable pour obtenir des subventions afin d'acquérir le matériel qui répondra au mieux à notre problématique.

Si cette question est évidemment très importante pour la collectivité, nous ne pourrions y parvenir que tous ensemble.

Chacun est tenu d'entretenir l'espace public au droit de sa propriété (trottoir notamment). L'implication de chacun, associée au travail des employés municipaux, contribuera à améliorer notre espace commun, à préserver notre qualité de vie et, par-delà, l'image accueillante de notre village.

Merci de contribuer à l'action collective. Que nous vivions à Nuisement-sur-Coole depuis des années ou que nous soyons récemment arrivés, nous sommes tous concernés.

De plus en plus de déjections animales

STOP : TROP C'EST TROP !!!

De plus en plus de plaintes arrivent en mairie concernant les déjections, notamment canines, dans les rues du village, les espaces verts fréquentés par les enfants et les espaces naturels comme par exemple autour de la croix située au croisement de la Grande rue et de la rue du Moulin. Nos employés ne doivent pas être obligés de pallier le manque d'éducation des maîtres.

Des habitants se plaignent également de retrouver ces traces devant leurs habitations.

Il est rappelé qu'un arrêté municipal a été pris permettant au maire et adjoints constatant cette infraction de verbaliser les propriétaires des animaux en cause. Nous étions jusqu'alors dans la prévention, nous déplorons de devoir mettre en application cette disposition réglementaire dès à présent.

Nous avons également établi une convention avec le refuge des animaux Charlotte Even de Fagnières. Les animaux, quels qu'ils soient, en divagation sur le territoire communal y seront conduits systématiquement.

Merci aux propriétaires de ne pas nous y contraindre.



TRAVAUX ET SECURITÉ DANS LE VILLAGE

TRAVAUX

Nos employés, aidés quand il le faut par les élus, entretiennent notre environnement et notre patrimoine avec sérieux et méthode.

Il est de constater le non-respect, par une minorité, des règles élémentaires de vie en collectivité. Devantures à l'abandon, utilisation de produits interdits sur des espaces publics.... Cela a notamment été relevé encore une fois par le jury des villages fleuris lors de son passage début juillet.

Même si tout n'est pas visible, les actions de Patrick et Flavien sont pertinentes et efficaces.



Les photos ci-contre représentent l'une de leurs dernières réalisations, la rénovation de la façade de l'église côté chemin des poules. Vous pourrez vous rendre compte de l'excellence de la réalisation, mais aussi du travail énorme qui reste à accomplir.

A l'heure où vous lirez ces lignes, les travaux du nouveau cimetière devraient être commencés.

SECURITE ROUTIERE

La vitesse excessive par certains conducteurs est généralement constatée dans la Grande rue.

Nous avons fait appel au service de la Direction des Routes Départementales pour y remédier.

Il nous a proposé l'installation d'une écluse au niveau de l'intersection de la rue de l'Eglise et de la Grande rue.

Celle-ci a été mise en place par nos soins le 23 septembre dernier et de manière provisoire.

Nous avons fait revenir le responsable de la DRT car l'effet escompté n'étant pas probant : il fallait faire ralentir la circulation venant de Breuvery.

Il a été décidé de matérialiser avec des plots ainsi qu'une signalisation le devant des places de parking en face du Relais de la Coole et près du chemin des Pêcheurs.

Toutes ces mises en place sont destinées à couper la vitesse tout en conservant la circulation de tout véhicule agricole et routier de grande taille.



LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Comme tous les ans, le samedi 20 mai 2017, des membres de la commission vie locale et des bénévoles disponibles du village ont planté les quelques 1700 plants de fleurs dans les massifs, pots et jardinières de la commune.



Patrick et Flavien ont participé activement aux plantations. Pendant toute la saison, ils ont arrosé, entretenu les différents massifs. Nous avons tous pu constater que le village a été bien fleuri pendant tout l'été.



La commission fleurissement du département est passée le 11 juillet 2017 dans notre village. Elle a pu constater tous les efforts qui ont été faits par la commune et par les habitants.

Cette dernière nous a proposé de nous porter candidat pour l'obtention d'une Fleur.

Deux familles se sont portées candidates aux maisons fleuries.



Les produits phytosanitaires sont proscrits. Il est donc devenu difficile d'entretenir les zones gravillonnées, surtout les grandes surfaces. Des méthodes alternatives, enherbement avec tonte, mécaniques et thermiques sont en cours d'essais afin de pouvoir choisir les meilleures solutions.

Aménagement du terrain communal de La Dessaule

Depuis plusieurs années on évoque la création d'un nouveau cimetière. 2016 fut l'année des réflexions, des visites et des rencontres. 2017, l'année de la concrétisation et le lancement du projet. D'ici quelques semaines et en 2018, le projet sera réalité.

Au-delà du nouveau cimetière, c'est l'aménagement complet de la parcelle communale de La Dessaule qui va être réalisé : cimetière et voie d'accès, bâtiment technique communal, verger participatif et boisement. Le tout dans un esprit paysagé et une identité affirmée.

Le cimetière sera organisé autour d'une ambiance, intimiste et paysagée, et restera ouvert sur la campagne environnante. L'allée principale, autour d'une ligne de fuite axée nord sud, permettra au visiteur de rechercher lumière et apaisement vers le petit bois situé non loin de là.

A l'entrée du cimetière, un espace d'accueil permettra l'adaptation du comportement et aidera au recueillement et au silence.

Ouvert sur l'allée principale et de forme arrondie, cet espace permettra le regroupement des familles lors du dernier hommage autour de nos défunts. Il sera équipé d'un abri couvert.

Les sépultures seront regroupées en petits îlots de quatre à cinq emplacements séparés par des haies basses. L'espace non utilisé sera fleuri et végétalisé. Il sera progressivement ouvert en fonction des besoins dans le temps.

Nous proposons différents modes de sépultures pour respecter les désirs de chacun : caveaux traditionnels, sépultures en pleine terre, columbarium, caves urnes et jardin du souvenir mais également un verger de cippes permettant de déposer des urnes au pied d'un arbre.

Les inter-tombes seront végétalisées afin de faciliter l'entretien par la tonte et supprimer l'usage des herbicides maintenant interdits.

Une haie agrémentée de quelques arbres et une clôture rigide serviront d'enceinte au cimetière.

La voirie d'accès permettra le raccordement à la RD4, des emplacements de stationnement, y compris PMR, seront réalisés. Un accès piéton se fera via un sentier venant du centre du village, protégé de la route par une haie.

Il est également prévu la construction d'un bâtiment technique communal regroupant l'ensemble des matériels, des équipements du personnel chargé de l'entretien du village.

Dans le cadre du fleurissement de la commune, une serre sera accolée à ce bâtiment pour la culture de nos plantations annuelles.

Le bâtiment aura un toit 2 pentes orienté plein sud. Il sera bardé en bois permettant ainsi une meilleure insertion paysagère. Ce bâtiment sera prolongé par un auvent d'accueil pour les familles à l'entrée du cimetière.

Le reste du terrain accueillera un verger participatif, un espace boisé et une prairie fleurie.

Cet espace pourra être géré par une association locale de sauvegarde des variétés fruitières et arboricoles locales. L'objectif étant de créer un espace de détente, d'animation et de découverte pour nos enfants et pour tous les Nuisementais.



Notre projet prend corps. Il a été présenté en réunion publique et a reçu un très bon accueil des participants qui ont noté l'originalité et la maturité du dossier.

Merci à eux et nous restons ouverts à toutes propositions constructives pour faire de ce site un lieu de recueillement, certes, mais également un lieu de vie et de rencontre.





RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

OU SUR www.nuisement-sur-coole.fr

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personne qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil Municipal, le développement de la commune et de ses équipements.

C'EST SIMPLE

Entre le 18 janvier et le 17 février 2018, un agent recenseur recruté par la mairie, se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous.

SUR INTERNET, C'EST ENCORE PLUS SIMPLE

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de papier et un gain de temps. On a tous à y gagner. L'agent recenseur vous encouragera vers cette méthode.

Pour Nuisement, c'est Bernard MAURICE qui sera notre agent recenseur.

C'EST SÛR

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Nous avons déjà été approchés par des sociétés en charge du développement éolien pour un projet sur notre commune. Ces contacts avaient tourné court en raison de la position des services de la navigation aérienne, notamment du fait de la proximité de l'aéroport de Vatry.

La position de l'administration ayant changé sur ce point, le projet envisagé redevient réalisable. Des propriétaires terriens ont déjà été approchés, et plusieurs sociétés se sont manifestées.

LES NOUVEAUTES apportées par la Loi "BROTTE" du 15 avril 2013

. Suppression des zones de développement éolien (ZDE)

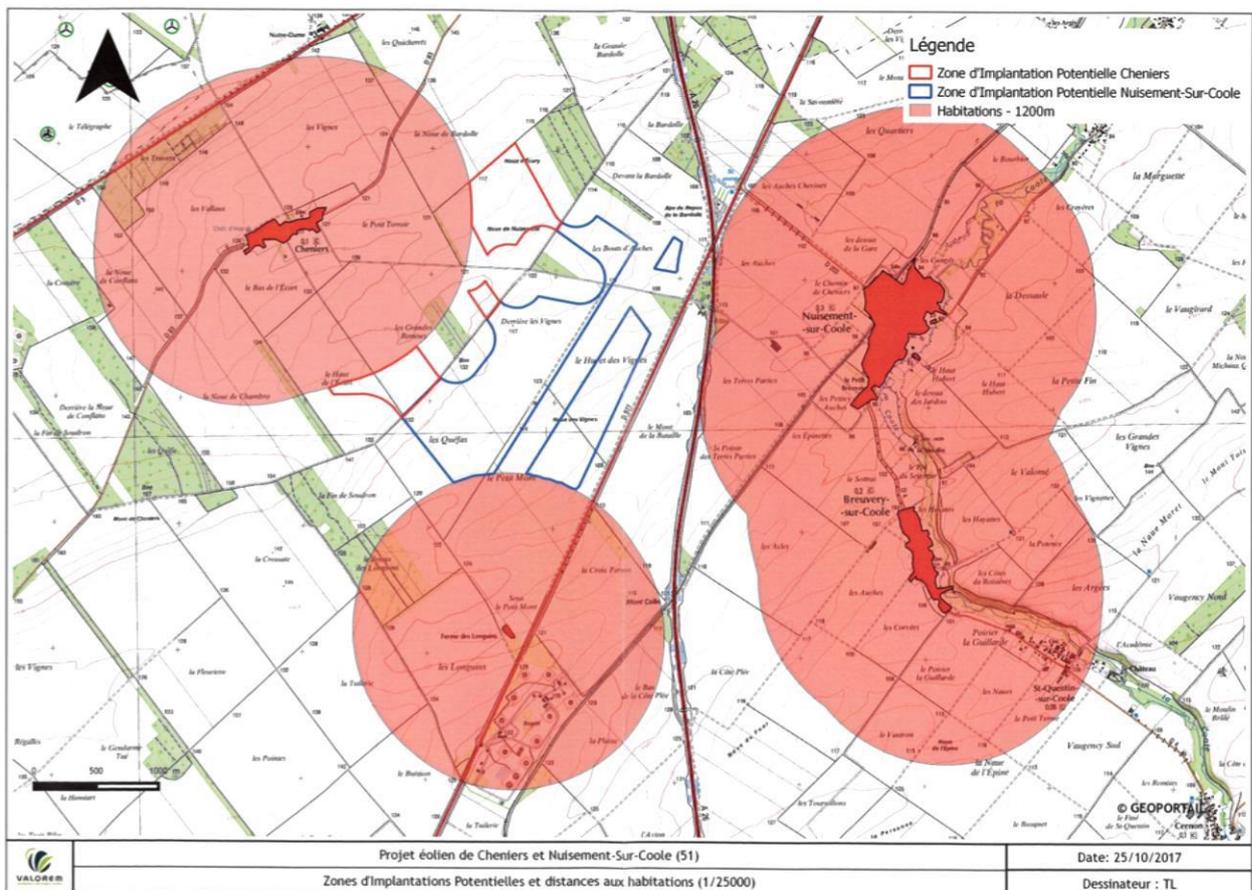
Ainsi, les communes concernées ne peuvent plus que donner un avis consultatif lors de l'enquête publique obligatoire avec la demande d'autorisation ICPE (installation classée pour le respect de l'environnement).

Elles n'ont plus le pouvoir de s'y opposer, comme ce l'était pour les ZDE.

La procédure vise à regrouper permis de construire, autorisation d'exploiter, ICPE, autorisation de défrichement et autres... en une procédure unique, avec un interlocuteur unique : les services des installations classées de la Préfecture.

Nous n'avons désormais plus grand-chose à dire. La question pour nous est simple : "subirons nous le projet ou l'accompagnerons nous ?".

Vous trouverez ci-dessous le projet limitrophe avec la commune de Cheniers. Rien n'est arrêté et nous sommes ouverts à toutes vos observations. En tout état de cause, en raison de la procédure, ce projet ne devrait pas voir le jour avant 2022.



REMISE DES DICTIONNAIRES

Comme la tradition l'exige, les élèves de CM2 ont reçu les dictionnaires offerts par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole à l'issue du dernier Conseil d'école de cette année scolaire 2016/2017.

Chacun était fier de prendre possession de ces précieux ouvrages, synonyme de leur entrée au collège.

Un apéritif offert aux parents et enseignants a clôturé cette sympathique cérémonie.



Les élèves de notre village

Au premier rang :

Mathieu, Faustine, Louna, Elsa, Analou, Valentin

Au deuxième rang :

Tristan, Guillaume, M. le Maire, Camille
et Mme Masciazek, directrice

Cérémonie de remise des prix des concours de l'association des membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Mme Masciazek, directrice, et Mme Quetri, enseignante, avaient inscrit leurs classes aux concours centrés sur la défense de la langue française.

10 élèves de l'école de la vallée de la Coole dont 3 Nuisementaises ont été récompensés pour leur production écrite.

M. le maire a eu l'honneur de leur remettre les diplômes et récompenses lors de la cérémonie organisée dans les grands salons de l'hôtel de ville de Reims le mercredi 14 juin.

En prélude de cet événement, Raphaëlle et Léa, Nuisementaises également, ont proposé des œuvres musicales de grande qualité qui ont ravi le nombreux public.



En gras les jeunes Nuisemantaises : Clémence, **Faustine (troisième prix CM2)**, Julie, Victorine, **Elsa (premier prix CM2)**, Clémentine, **Louna (deuxième prix CM1)**, Mel, Mathilde, et Driss

FERMETURE du SERVICE **des CARTES GRISES** de la Préfecture de Châlons-en-Champagne



A compter du 1^{er} novembre 2017,
il ne sera plus possible d'effectuer
vos démarches liées à la carte grise
à la préfecture de Châlons-en-Champagne.

Ces démarches administratives
se feront **uniquement sur Internet,**
à l'adresse suivante :
<https://www.carte-grise.org/>

PACTES CIVILS DE SOLIDARITÉ

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017.

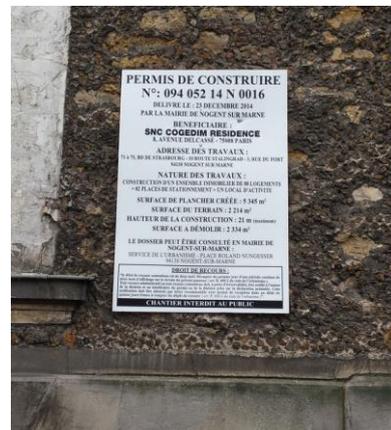
Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune),
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

URBANISME

A compter du 1^{er} janvier 2018, toutes les
déclarations de travaux (PC, DP ...) et de
certificat d'urbanisme opérationnel seront
instruites par le **Service Urbanisme** de la
Communauté de Communes
de la Moivre à la Coole (CCMC)
4 Grande rue - 51240 Saint Germain la Ville
Téléphone : 03 26 63 67 28



En effet, la CCMC prendra cette compétence à compter de cette date.

Notre communauté de communes réunissant plus de 10 000 habitants, les communes membres ne bénéficieront plus de l'aide des services de l'Etat (gratuite jusqu'alors) pour instruire les dossiers.

Cela induira une charge financière supplémentaire pour les communes.

Les dossiers devront être, comme auparavant, déposés en mairie. Seuls les dossiers complets donneront lieu à récépissé.

DON DU SANG

Malgré la fraîcheur de la salle, pour faute de chauffage, la collecte organisée le 9 novembre dernier a rassemblé de nombreux donateurs.

Pour participer à la prochaine collecte, réservez dès à présent la date du

jeudi 17 mai 2018
de 16 h à 19 h 30
au Centre Culturel de Nuisement

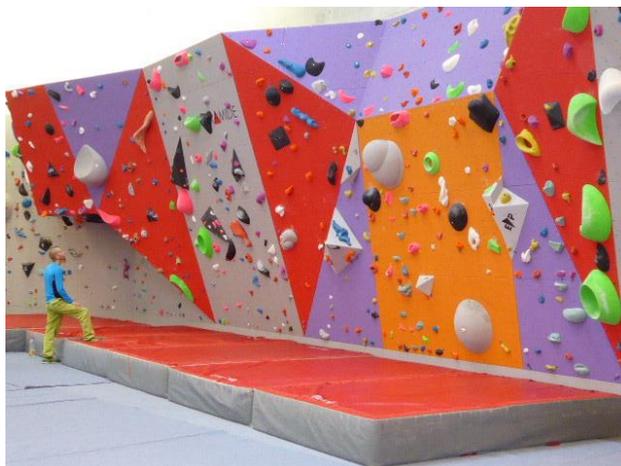
Pour info, le centre EFS (établissement français du sang) de l'hôpital de Châlons-en-Champagne a fermé ses portes le 31 décembre 2016.

DECOUVERTE DU NOUVEAU MUR D'ESCALADE AU GYMNASE DE VESIGNEUL

Le samedi 9 décembre 2017 de 13 h 30 à 15 h 30

Ados (à partir de 13 ans) et adultes,
venez découvrir et essayer
cette nouvelle forme d'escalade qu'on appelle le "bloc"

Cette grimpe est plus technique et ne nécessite pas d'équipement de sécurité ce qui la rend aussi plus libre et plus intense.



FETE DES VOISINS



C'est toujours dans la bonne humeur que les voisins de la Grande rue se sont retrouvés le 2 juin.
Excellente soirée de détente qui s'est terminée sous le hangar de Déborah et Antoine
afin de se protéger des menaces de pluie.



Comme de tradition depuis 8 ans, les habitants de la rue des Auches Chevines et des rues adjacentes se sont réunis le 17 juin pour la fête des voisins. Près de 40 personnes, (certaines s'étant excusées) ont partagé jusque tard dans la nuit les spécialités culinaires et autres douceurs.
Eclats de rire et anecdotes ont ponctué cette rencontre.
Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

Le Petit Nuisementais invite les autres rues et quartiers du village à lui transmettre leur photo.

- NUISEMENT d'Autrefois -

Pourquoi y a-t-il toujours de l'eau dans Les Conges ?



"Les Conges" est un lieu-dit au Nord-Est de la commune à la sortie du village vers Ecury. Plus communément, on parle de la **source des Conges**.

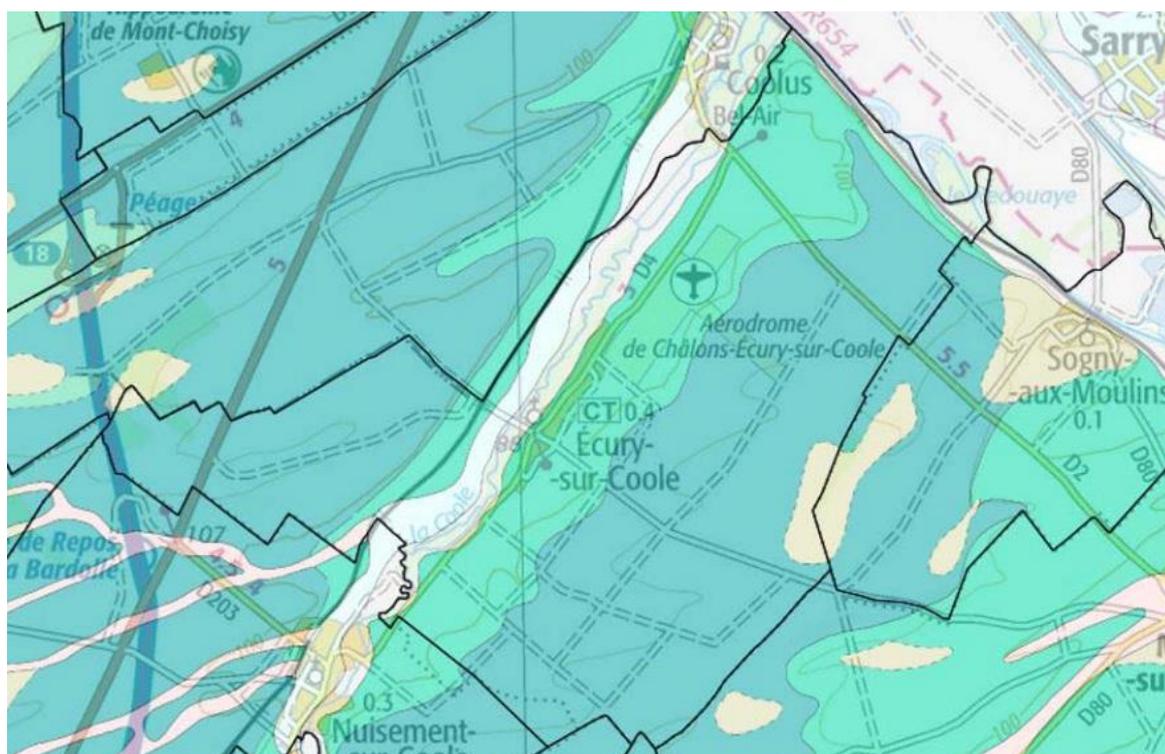
On peut en effet se poser la question en voyant notre rivière Coole à sec depuis le mois de juin, de trouver encore de l'eau, certes plutôt stagnante, depuis l'étang de Pierrot Boiteux jusqu'au confluent de ce bras avec le lit officiel de la Coole.

Or, en observant les couches géologiques du territoire, et plus particulièrement les alluvions fluviales actuelles et récentes (en blanc sur la carte ci-dessous), on découvre des lits anciens dont un bras viendrait bien du territoire de Cheniers.

Mais c'était dans la période Holocène du Quaternaire !!! Depuis les rivières ont eu le temps de s'enfuir sous terre... et parfois de réapparaître...

Certainement une simple source qui surgit à cet endroit, mais les anciens évoquaient l'existence, il y a fort longtemps, d'une rivière venant de Cheniers.

On sait également que la Coole a pu être aussi plus "tumultueuse" et provoquer des inondations. Ainsi entre 1784 et 1788 la fonte des neiges dévastait chaque année les terres à choux longeant les bords de la rivière.



Festivités

14 juillet 2017

C'est devant une assistance moins fournie qu'à l'accoutumée, en raison du grand week-end cette année, que M. le Maire a prononcé son traditionnel discours.

Il a présenté les travaux réalisés et les projets à un public très attentif. Chacun a pu ensuite échanger autour d'un buffet de qualité très copieux et des bulles traditionnelles.

Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine, le samedi étant plus propice à une organisation plus festive de cette journée.



11 novembre 2017

**Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les Morts pour la France**

Message de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées (extrait)

En ce jour du 11 novembre, depuis la loi de 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des morts pour la France. A ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui, lors de nos opérations extérieures partout dans le monde, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire.

Discours de Pascal VANSANTBERGHE, Maire

"Je voudrais compléter ce message en rappelant à votre mémoire la disparition cette année de deux Nuisementais, qui ont participé à ce que nous appelons aujourd'hui pudiquement les événements d'Algérie. Cette période les avait profondément marqués.

Ils nous firent l'honneur, tous les deux, d'être le porte-drapeau de nos couleurs nationales lors des journées commémoratives.

Personnalités affirmées, chacun nous a laissé nombre de souvenirs.

Je vous remercie d'associer dans vos pensées Pierre dit Pierrot BOITEUX et Marc PICARD, pendant cette minute de silence.

Je vous remercie de votre attention."



C'est devant une assistance fournie que ces mots ont été prononcés lors de l'hommage rendu à nos valeureux compatriotes devant la stèle. Tous ont pu ensuite se réchauffer dans la salle de la mairie en échangeant autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

Nouvelles des associations



ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

Muriel Renault
Présidente de la Fédération
ADMR Marne



L'Association ADMR Coole Soude Marne a l'honneur de vous informer que Muriel Renault, notre présidente, a été élue le 6 juin dernier Présidente Fédérale de l'ADMR de la Marne en remplacement de Maryvonne Thomas qui occupait ce poste depuis 10 ans.

Muriel connaît bien le terrain puisqu'elle fait partie du bureau fédéral depuis plusieurs années déjà et que, depuis 1 an, elle travaillait avec Maryvonne.

Souhaitons-lui, avec son équipe fédérale, réussite et épanouissement afin de pérenniser notre réseau et nos emplois dans les meilleures conditions.

Un petit rappel : l'ADMR MARNE c'est une histoire en marche depuis plus de 70 ans...

C'est aussi :

- 400 bénévoles et 800 salariés
- 35 associations locales dont :
 - 1 fédération départementale
 - 32 associations d'aide à domicile
 - 1 crèche (Grain de Sel)
 - 1 Résidence pour personnes âgées
 - 1 Service de Soins Infirmiers à Domicile

Chaque association locale est indépendante, autonome et gérée par un Conseil d'Administration composé de bénévoles et de salariés d'intervention.

Chaque association a un n° de Siret, un n° d'URSSAF et le statut d'employeur.

La responsabilité incombe au Président.

Chaque association est adhérente à la Fédération par un système de cotisation classique à tout mouvement associatif.

Nous sommes autorisés et agréés pour vous apporter de l'aide à domicile sur la base de tarifs conventionnés.

Nos tarifs sont individualisés pour s'adapter à la situation de chaque personne en fonction de la prise en charge des caisses et des services sociaux compétents.

Nous vous aidons à établir ces dossiers de demande de prise en charge.

Très prochainement, nous allons vous solliciter pour la vente des calendriers, merci déjà pour votre accueil.

Pour bénéficier de nos services ou avoir des renseignements relatifs à l'ADMR, n'hésitez pas à contacter :

La Maison des Services
1, Grande rue à Cernon
Téléphone : 03.26.67.65.88

Martine Lacourt

**Familles Rurales, Association des 5 villages de la Coole :
Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.**

L'association a organisé, comme depuis de nombreuses années, **son activité fleurs**. Vous avez pu acheter des plants de fleurs et de légumes de votre fauteuil et ensuite venir les chercher chez Monique à Nuisement. Ce service de proximité est vraiment très apprécié vu le nombre de plants encore vendus cette année.



Fin octobre, nous vous avons proposé des chrysanthèmes et autres fleurs d'automne.

Depuis la rentrée de septembre, les activités de l'association ont repris :

- La **marche**, tous les mardis matin.
- Le **yoga**, tous les mercredis à 17 h 45 à la salle de Breuvery-sur-Coole.
- La **gymnastique douce**, tous les vendredis à 9 h 45 au Centre Culturel de Nuisement sur Coole.
- Le **club joie de vivre**, un jeudi sur deux, puis tous les jeudis de décembre à février.

La fin d'année 2017 est chargée en évènements :

Le samedi 7 octobre 2017 à Breuvery, la randonnée nocturne a accueilli une centaine de marcheurs dont 90 personnes sont restées pour le repas.



Ce dernier était confectionné par les membres de l'association. La pluie s'est invitée sur les deux parcours, mais elle n'a pas découragé les marcheurs.



Le vendredi 20 octobre au Centre Culturel de Nuisement s'est jouée la **pièce de Didier Noël : "On s'est tout dit"**. Une scène de ménage revu et corrigé. Un humour burlesque qui a été compris et apprécié des 73 spectateurs : une vie de couple que l'on peut vivre chez soi.



Dimanche 12 novembre, départ à 7 h 30 pour le célèbre **cabaret : le Royal Palace à Kirrwiller**. Après un excellent repas, les visiteurs ont rejoint la salle de spectacle où les attendait un numéro de magie de haut niveau. L'illusion a fait rêver et interroger les spectateurs. Il faut noter que le maître de cérémonie est reconnu mondialement. Sans oublier les charmantes jeunes filles qui en ont fait rêver plus d'un.



Notre prochaine et dernière manifestation de l'année est le **spectacle de Noël** pour les petits et les grands. Nous vous donnons rendez-vous

Samedi 2 décembre
à 15 h 00
au Centre Culturel de Nuisement.

Cette manifestation est organisée avec FR d'Ecury et l'Amicale de Coolus.

Quelques dates à retenir pour 2018

- Assemblée Générale de l'association : le 8 février à Coupetz.
- Vide jardin en Avril à Breuvery.
- Voyage à Guédelon en Juin.



Familles Rurales Association de Territoire d'à Coola

Après plusieurs années de direction en centre de loisirs, Mme Fleur LECRIVAIN, directrice, a décidé de prendre une autre orientation professionnelle. Elle est partie début septembre 2017.

Nous la remercions pour tout le travail (administratif, relationnel, éducatif, pédagogique ...) qu'elle a fait pendant toutes ces années de direction. Nous lui souhaitons de réussir et de s'épanouir dans ses choix professionnels et familiaux.

Mme Laurence LEBLANC a assuré l'intérim du poste de directrice jusqu'à fin octobre. Elle avait déjà fait le remplacement de Fleur l'an passé pendant son congé maternité.

Depuis début novembre, Mme Stéphanie LOGRIECO, salariée de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole depuis plusieurs années est mise à la disposition de notre association pour assumer le poste de directrice.

Nous sommes très heureux d'avoir une directrice pour poursuivre notre offre de service aux familles. Nous souhaitons à Stéphanie une pleine réussite dans sa nouvelle mission. Nous serons à ses côtés pour l'accompagner dans toutes les démarches administratives.

Un grand merci à la CCMC qui continue son engagement à nos côtés. C'est avec ce partenariat très important que l'association peut continuer à offrir un service d'accueil de loisirs aux familles de nos villages.

Comme chaque été, l'Association de Territoire d'à Coola a organisé un accueil de loisirs sur ses deux sites : Faux-Vésigneul et Ecury-sur-Coole afin de répondre aux besoins de toutes les familles des 8 villages de la vallée de la Coole. Nous avons accueilli sur 4 semaines, un peu plus de 100 enfants et une équipe de 10 animateurs répartie sur les deux sites et sur le camp au lac du Der.

Les deux fêtes de centre ont retracé le voyage des enfants sur les 5 continents pendant les 4 semaines d'été. L'imagination était débordante et ce fut un plaisir à voir. Les animateurs ont formé une belle équipe de cohésion entre les deux sites.



Pour la 3e année, nous avons organisé un séjour au lac du Der. 24 enfants de 8 à 14 ans sont partis avec 3 animateurs pendant 5 jours dans un camping au lac du Der. Comme à chaque fois, il faut apporter tout le matériel, toiles de tente, vélos, tables, bancs, réfrigérateur ... c'est une organisation très lourde. Mais la directrice, l'équipe d'animations et tous les bénévoles ont encore une fois été à la hauteur.



Des animations en partenariat avec l'UFOLEP ont été proposées tous les jours aux enfants. Et le dernier soir s'est terminé par une veillée avec d'autres centres de loisirs qui étaient également au camping. Ils sont tous rentrés à la maison avec des souvenirs de « colos » plein la tête.



Quand les vélos dérangent, il faut les réparer !!!

Depuis la rentrée de septembre 2017, nous accueillons à nouveau les enfants le mercredi toute la journée de 7h30 à 18h00. L'association a adopté le nouveau rythme scolaire afin de répondre aux besoins des familles. Nous offrons aux familles, la possibilité d'inscrire leurs enfants à la cantine. Le goûter est offert.

Les activités sont diverses et variées. Elles ont lieu de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pendant les vacances de la Toussaint, le centre a été ouvert la première semaine. Il n'y avait pas assez d'enfants inscrits pour ouvrir la deuxième. Néanmoins la soirée d'Halloween a eu un vif succès. Une fois de plus, les déguisements étaient tous plus originaux les uns que les autres.

Toutes ces prestations n'auraient pas lieu sans les membres du Conseil d'Administration qui donnent de leur temps tout au long de l'année.

Nous contacter

Le site :

www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola

Vous y trouverez les dossiers d'inscriptions.

Par email : acoola@laposte.net

Par téléphone au 07 87 67 47 35 / 03 26 67 97 96
(pendant le centre uniquement)

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Nous avons installé des **boîtes à livres** :

- à Breuvery, sur le côté de la bibliothèque près du terrain de pétanque,
- à Nuisement, sous le "tilleul à grandes feuilles" de l'Espace Jean-Pol Daumont, près du parking.

Ces boîtes sont bien utilisées.
Nous renouvelons les livres régulièrement et les échos sont encourageants.
Sans doute allons-nous étendre les installations dans d'autres villages de la Vallée.

Le lundi 30 octobre, un **après-midi "Contes"** a été offert aux enfants de la Vallée, suivi d'un goûter. Ce spectacle animé par l'association "Conteurs des Villes et des Champs" a ravi petits et grands.

Les cours d'**anglais** dispensés par Karen, ont repris début octobre et ont toujours lieu le lundi matin.

Nous actualisons nos livres régulièrement et venons d'investir dans de nouveaux romans, policiers, BD ..., tant pour les adultes, que pour les ados et les enfants.

Nous vous rappelons les jours et horaires de nos permanences :

- 1^{er} mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30
- 2^e mercredi du mois de 17 h 30 à 18 h 30
- 3^e samedi du mois de 10 h 00 à 11 h 30

Bonne lecture à toutes et tous !



Boîte à livres de Breuvery



Boîte à livres de Nuisement

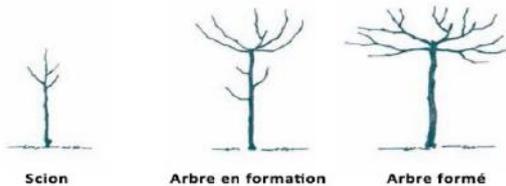
La main verte

Permaculture au verger : une conduite adaptée des arbres fruitiers

Un jardin en permaculture est un tout composé de "zonage".

Le verger ou le jardin fruitier trouveront leur place en périphérie de terrain.

Si la culture des légumes se contente d'un ajustement assez sommaire par rapport aux façons de faire traditionnelles, la conduite des arbres fruitiers demande à être revue de façon assez radicale, tant pour le matériel végétal utilisé – variétés et porte-greffes – que pour l'entretien courant.



À la plantation, le scion (qui devra être vigoureux et atteindre au moins 2 m de haut) **ne sera pas retaillé**. De même, sur tige formée et de préférence couronnée d'une tête jeune de 1 an, il faudra conserver intacts, selon la vigueur, **entre 3 et 7 belles branches charpentières**.

- Plus aucune taille de formation ne sera appliquée. De fait, dès la première année, **formation et fructification se conduiront de façon simultanée**.
- Par la suite, le poids des récoltes courbe naturellement des branches porteuses de fruits, pérennisant ainsi les récoltes d'une année sur l'autre et donnant aux arbres un port "en jupe" caractéristique. Ces façons de faire entraînent **une entrée en production très rapide, généralement 3 à 4 ans après la plantation**.

- Après 6 ou 7 ans, une fois les arbres entrés dans leur "rythme de croisière", **le renouvellement des branches fructifères se fera progressivement** par suppression des anciennes au fur et à mesure de leur affaiblissement.
- **L'éclayage devra être systématisé** à la récolte.
- Au fur à mesure de la croissance des arbres, la production de fruits se déplace de l'intérieur de la couronne vers l'extérieur, les forçant (mais **une taille judicieuse peut les y aider**) à ouvrir dans leur centre un puits de lumière permettant aux plantes basses de s'installer à leur pied.



Le paillage un élément essentiel en permaculture

Le paillage va servir à multiplier la prolifération des lombrics et ainsi drainer la terre et enrichir le sol. Il limite l'érosion et maintient les éléments nutritifs du sol. Il empêche à la terre de geler. Avant de pailler, retirer toutes les mauvaises herbes, déposer du compost sur 1 cm, ajouter par-dessus des feuilles sur 20 cm d'épaisseur.

Le régal des papilles

Macarons Rustiques aux noix



Ingrédients pour 14 macarons doubles (28 coques simples)

- 150 g de noix (poids sans coque)
- 120 g de sucre glace
- 50 g de blanc d'œuf

Déroulement de la recette

- Mettez 150 g de cerneaux de noix au mixeur pour les réduire en poudre.
- Ajoutez 120 g de sucre glace puis encore un coup de mixeur pour bien mélanger. Il ne faut pas insister, juste mixer rapidement pour que le sucre glace soit bien incorporé.
- Versez ce mélange dans un saladier, ajoutez 50 g de blanc d'œuf et mélangez à la cuillère.
- Mettez la pâte dans une poche avec une douille de 9 mm.
- Sur une plaque recouverte de papier cuisson, faites 28 coques de 3 cm de diamètre.
- Ne tapez pas la plaque et enfournez pour 12 minutes à 190° C.
- A la sortie du four, décollez délicatement les macarons quand ils sont encore chauds puis collez les coques deux à deux. Le sucre contenu va les souder.
- Si vous attendez que les macarons refroidissent, les coques ne colleront pas et vous obtiendrez des macarons simples.

Placez-les dans une boîte hermétique. Ils se conserveront ainsi pendant plus de deux semaines, car il n'y a aucune garniture !

Crème brûlée au foie gras et aux figues

De délicieuses mises en bouche pour les fêtes.
Recette simple et savoureuse.

Ingrédients pour 8 petites crèmes

- 150 g de foie gras mi-cuit
- 4 figues fraîches
- 2 œufs
- 20 cl de crème liquide entière
- 30 g de sucre
- 30 g de beurre
- 5 cl de vinaigre balsamique
- Sel, poivre, muscade
-

Etapes de la recette

- Coupez le foie gras en morceaux et mettez-le dans le bol mixeur.
- Ajoutez la crème, les œufs, l'assaisonnement et mixez.
- Versez le mélange dans les moules individuels.
- Cuisez au four à 90°C pendant 25 mn. Surveillez : la crème ne doit absolument pas bouillir. Si une ébullition intervient, sortez immédiatement les crèmes du four.
- A l'issue de la cuisson, mettez les crèmes au froid.
- Au moment de servir, coupez les figues en quatre et faites-les sauter au beurre.
- Sucrez légèrement pour amorcer une caramélisation et déglacez avec le vinaigre balsamique.
- Saupoudrez les crèmes refroidies avec un peu de sucre et caramélisez au chalumeau ou sous le grill.
- Déposez un quart de figue sur chaque crème brûlée et servez immédiatement.



Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction,
Claudine Brülhart, Martine Coutier, Béatrice Desvoy-Joppe, Corinne Legris,
Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon, Daniel Ponsignon
et Pascal Vasantberghe,

vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année
et vous donne rendez-vous au prochain numéro.



